

2013/5279 - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'équipement pour la création d'une micro crèche "Une Souris Verte" gérée par l'Association "Une Souris Verte" située rue Chappet à Lyon 7e - Approbation de la convention cadre (Direction de l'Enfance) (BMO du 18/02/2013, p. 0385)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous avez remis il y a peu, Monsieur le Maire, la médaille de la Ville de Lyon à Mme Piessat-Guinand, présidente de l'Association « Une souris verte ». C'est une médaille bien méritée !

Cette association est célèbre à Lyon et en France pour avoir été la première, il y a 22 ans, à accueillir des petits enfants porteurs d'un handicap avec des petits enfants valides.

Mon intervention a pour but de souligner tout le travail réalisé par « Une souris verte », mais aussi de revenir sur l'information nécessaire aux parents, en profitant de la retransmission télévisée :

- oui, les parents peuvent mettre leur petit enfant handicapé en crèches municipales ou associatives à Lyon ;

- oui, ils bénéficient d'un point supplémentaire pour y avoir accès ;

- oui, cet accueil se fait dans les meilleures conditions avec des salariés motivés et formés.

La Ville de Lyon par son service petite enfance est très engagée avec une équipe spécialisée de qualité. Que les parents n'hésitent donc pas.

La crèche « Une souris verte », basée dans le 3^e, fait des petites souris : notre délibération porte sur l'ouverture de la « Souris 7 » dans le 7^e arrondissement, avec comme toujours l'appui de la mairie, et une autre crèche « Petite souris » ouvrira à Vaulx-en-Velin.

Il est aussi à noter que les horaires de la « Souris 7 » pourront être élargis selon les besoins des parents, avant 8 h et après 18 h, ce qui est aussi intéressant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)